

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com



Communiqué final du Conseil des ministres



Mesdames et Messieurs, Ce vendredi 31 janvier 2020, sous la Haute présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, chef de l'Etat, le Conseil des ministres s'est réuni dès 11 heures, dans la salle habituelle du palais de la présidence de la République.

A l'ouverture des travaux de cette première session de l'année 2020, le Président de la République, chef de l'Etat, est revenu sur les violences survenues dans certaines artères de notre capitale, le vendredi 24 janvier dernier.

Par ces actes, deux innocents sont décédés. Le chef de l'Etat a instruit le Gouvernement à prendre toutes les mesures visant à ramener la sérénité et à sanctionner avec la plus grande fermeté les auteurs et complices des assassinats qui ont été enregistrés.

Le Conseil des ministres qui a pris bonne note des très hautes instructions du Président de la République, Chef de l'Etat, a présenté sa compassion aux familles des victimes et le soutien de la nation toute entière.

Abordant les points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil des ministres a tenu à marquer sa satisfaction face à l'engagement manifeste affirmé par S.E. Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, dans le rôle joué par notre pays sur les grands sujets d'actualité.

Sur le plan bilatéral, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, s'est entretenu le mercredi 16 janvier 2020, avec son homologue de la République d'Angola, S.E. João MANUEL GONÇALVES LOURENÇO, en visite de travail et d'amitié à Libreville.

Les échanges entre les deux Chefs d'Etat ont porté essentiellement sur le renforcement des liens d'amitié et de coopération bilatérale entre le Gabon et l'Angola ainsi que sur la réforme en cours de la CEEAC.

Le 23 janvier 2020, le chef de l'Etat, a reçu S.E. Faure ESSOZIMNA GNASSINGBE, Président de la République du Togo, qui a effectué une visite de travail et d'amitié dans notre pays.

Le Président de la République et son hôte ont eu des échanges consacrés à la coopération entre les deux États et ont également exprimé leur volonté commune de lutter contre le trafic des faux médicaments d'une part, et le renforcement de la lutte contre la piraterie maritime, d'autre part.

Les deux chefs d'Etat se sont par ailleurs, félicités de l'excellence des relations qui unissent nos deux pays.

Sur le plan multilatéral, le mardi 15 janvier 2020, le Chef de l'Etat, a reçu une délégation du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, conduite par S.E. Ezechiel NIBIGIRA, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de la République du Burundi, Président du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, ainsi que Madame Bintou KEITA, Sous-Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique.

Au cours de cette audience, les hôtes du Président de la République ont fait un compte rendu des travaux de la 7ème réunion du Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine, tenue les 13 et 14 janvier 2020, à Libreville.

Ainsi, en sa qualité de Président en Exercice de la CEEAC, le Chef de l'Etat a-t-il félicité ses interlocuteurs pour le travail accompli au cours des assises de Libreville, tout en les exhortant à intensifier les relations de coopération entre les Nations Unies, l'Union Africaine et la CEEAC.

Sur un tout autre plan, le Conseil des Ministres a salué la participation active de Madame Sylvia BONGO ONDIMBA, Première Dame du Gabon, à la Conférence Internationale de haut niveau que le Gabon a accueilli du 30 au 31 janvier 2020 et qui a porté sur le thème « Femmes défis et opportunités pour l'autonomisation économique en Afrique Centrale et de l'Ouest. »

Organisée par la Banque Mondiale, cette Conférence qui a vu la participation de Madame Denise NYAKERU TSHISEKEDI, Première Dame de la République Démocratique du Congo et de Madame Sika KABORE, Première Dame de la République du Burkina Faso, ainsi que des délégations de quatorze pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale, a eu pour objectif de mettre en valeur des solutions permettant un meilleur accompagnement économique de la femme africaine.

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

Sur présentation du ministre, le Conseil des ministres a adopté deux (2) projets d'ordonnance et trois (3) projets de décret.

Le premier projet d'ordonnance porte suppression du Commissariat Général à la Refondation.

Ce projet de texte matérialise la poursuite des mesures liées à la rationalisation de notre administration afin de la rendre plus performante.

A cet effet, les agents publics permanents précédemment affectés au Commissariat Général à la Refondation, sont remis à la disposition de leurs administrations d'origine.

Le patrimoine du Commissariat est transféré au Secrétariat Général du Gouvernement.

Le deuxième projet d'ordonnance, quant à lui, modifie et complète les dispositions des articles 6, 13, 24, 40, 51, 102 et 104 de la loi n°001/2011 du 25 septembre 2011 relative à la protection des données à caractère personnel.

Ce projet d'ordonnance vise le renforcement de l'arsenal juridique en matière de protection des données personnelles et de la vie privée.

Aussi, ce texte prévoit-il la mise en place, entre autres, d'une Redevance sur la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée.

Pour ce qui concerne les projets de décret, le premier projet porte organisation des Cabinets du Président et des autres Membres Permanents de la Commission Nationale pour la Protection des Données à Caractère Personnel.

Les Cabinets visés sont composés ainsi qu'il suit :

Cabinet du Président :

- un chef de cabinet ;
- une secrétaire particulière ; - deux (2) chargés d'études ; - un aide de Camp ;
- un chauffeur particulier.

Cabinet des autres membres Permanents : - une secrétaire particulière ;

- un chargé d'études.

Le second projet de décret porte réorganisation du Secrétariat Général de la Commission Nationale pour la Protection des Données à Caractère Personnel.

Le Secrétariat Général assiste le Bureau de la Commission Nationale pour la Protection des Données à Caractère Personnel. Pour son fonctionnement, le Secrétariat Général comprend :

Présidence de la République Communiqué final Séance du jeudi 30 janvier 2020 SCM Page 8 sur 69 22:34:34

- les services d'appui ; - les services centraux.

Les personnels affectés dans ces différents services sont choisis parmi les agents publics permanents.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le ministre a fait adopter par le Conseil des Ministres deux (2) projets de décret :

- le projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction Générale des Marchés Publics, en abrégé DGMP ;

- le projet de décret portant réorganisation de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, en abrégé DGBFIP.

Le premier projet émane de la nécessité de séparer les rôles de la chaîne de dépense pour un meilleur contrôle et d'assurer une gestion rationnelle de la commande publique, vecteur de croissance économique.

A ce titre, la DGMP est chargée d'assurer l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de passation, d'approbation et de contrôle de l'exécution des marchés publics. Elle est articulée autour des services suivants :

Au niveau central :

- la Direction de la Réglementation et des Etudes ;
- la Direction de la Passation des Marchés Publics ;
- la Direction de l'Exécution des Marchés Publics ;
- la Direction de l'Optimisation des Marchés Publics.

Au niveau déconcentré :

- les Cellules de Passation des Marchés ; - les Délégations Provinciales ;

Présidence de la République Communiqué final Séance du jeudi 30 janvier 2020 SCM Page 10 sur 69 22:34:34

Concernant le projet de décret portant réorganisation de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, cette réforme vise à fluidifier l'organisation du travail et à rendre plus efficace les services.

A cet effet, la DGBFIP a pour mission de mettre en œuvre la politique budgétaire et des finances publiques de l'Etat.

Ainsi, les aspects essentiels de cette réforme portent sur :

- la création d'une inspection des services, pour promouvoir et dynamiser les contrôles et audit internes ;

- l'introduction de nouvelles missions, en matière d'évaluation des risques budgétaires, de programmation des investissements et de surveillance financière des établissements publics de l'Etat conformément aux recommandations des partenaires techniques et financiers ;

- la suppression des missions relatives aux marchés publics.

La Direction Générale du Budget et des Finances Publiques comprend :

- les services d'appui ;
- les services centraux ;
- les services déconcentrés.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION

Sur présentation du Ministre, le Conseil des Ministres a adopté le projet d'ordonnance fixant la Politique Semencière Végétale au Gabon.

Ainsi, la présente ordonnance crée les conditions adéquates à la promotion de la qualité, de la production, la commercialisation et l'utilisation des semences afin de contribuer à l'objectif national de la sécurité alimentaire.

Ce texte vise également la mise en conformité vis-à-vis de la politique semencière en zone CEMAC avec la création d'un Conseil National semencier consultatif et un Fonds d'appui au secteur semencier.

MINISTRE DE LA JUSTICE GARDE DES SCAUX

Le Ministre a présenté au Conseil des Ministres, qui les a adoptés, deux (2) projets d'ordonnance.

Le premier projet d'ordonnance fixe le Statut Particulier des Greffiers devenu obsolète et inadapte au regard de la loi n°20/93 du 27 août 1993 fixant leur statut particulier.

En effet, ce texte a pour objet d'améliorer le cadre juridique des personnels des Greffes. Il garantit une meilleure valorisation du capital humain de ce corps, notamment par :

- un renouvellement de l'organisation des différents corps des Greffes ;
- un relèvement du niveau d'accès aux différents corps ;
- un plan de carrière cohérent ;
- une affirmation du bénéfice de la mobilité dans l'ensemble de l'Administration Publique.

Ledit projet formalise également un certain nombre d'obligations liées à l'activité dans un Greffe, en vue d'une prise de conscience professionnelle plus accrue et décline les différentes procédures disciplinaires qui lui sont applicables.

Le second projet d'ordonnance porte sur le statut des Huissiers de justice.

Ce projet d'ordonnance a pour objectif la réactualisation des règles d'exercice devenues obsolètes pour cette profession libérale.

Ainsi, pour remédier à tous ces manquements, ledit projet d'ordonnance, qui s'articule autour de dix (10) chapitres, apporte des modifications qui concernent essentiellement les règles d'accès à la

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

profession, la délimitation territoriale de la compétence de l'Huissier de justice et l'organisation de la discipline dans la profession.

MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'HABITAT

Sur présentation du Ministre, le Conseil des Ministres a entériné le projet d'ordonnance portant création et organisation de la Société Gabonaise des Transports Urbains, en abrégé TRANS'URB. La création de la Société Gabonaise des Transports Urbains vise à répondre aux défis générés par la densité de la population et le rythme soutenu de croissance dans nos villes ainsi que la carence des services de transport en commun.

La Société TRANS'URB a pour mission, le transport des personnes en zone urbaine et interurbaine. Pour l'accomplissement de ses missions, la TRANS'URB comprend :

- un Conseil d'Administration ;
- une Direction Générale ;
- un Contrôle Budgétaire.

MINISTRE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT, DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

Sur présentation du Ministre, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant autorisation de forage du puits d'exploration NYDO-1 dans le Parc National de MOUKALABA- DOUDOU. Cette autorisation est fondée sur le faible impact environnemental et social du projet évoqué conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi n° 03/2007 relative aux Parcs Nationaux.

MINISTRE DU PETROLE, DU GAZ, DES HYDROCARBURES ET DES MINES

Le Ministre a présenté au Conseil des Ministres, qui l'a entériné le projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction Générale des Mines et de la Géologie. Faisant suite à la réorganisation du Ministère en charge des Mines, le présent décret confère à la Direction Générale des Mines et de la Géologie l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de géologie, de recherche minière et d'exploitation des mines et des carrières. A ce titre, elle est, entre autres, chargée :

- d'élaborer toutes mesures, tous plans et programmes relatifs aux activités de géologie ;
- d'instruire les dossiers relatifs aux permis de recherche et aux autorisations des activités minières ;
- de participer aux négociations relatives aux conventions des activités minières ;
- d'élaborer la réglementation minière et de veiller à son application ;

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

- **CONSEILLER SPÉCIAL, CHARGÉ DE MISSIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**
M. Dominic SUDNIK ;
- **CONSEILLER SPÉCIAL, CHARGÉ DE MISSIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**
M. Arthur NKOUMOU DELAUNAY.
- **CONSEILLERS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**
MM.
• Rodrigue MBOUMBA BISSAWOU ;
• Amond Romain VANGAH DENIEL ;
• Hughes Thierry DZIME ESSABA.
- **ATTACHÉS DE CABINET À LA PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**
• Mme Karen Prisca COSTODES AMENDJET ;
• Mme Bliss Marie Vanessa AVOME NGUEMA.
- **CHARGÉE DE MISSIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**
Mme Noela Florence DERE COURT ISSADY NYANDJI.

SECRETARIAT GENERAL

- **CONSEILLERS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**
Mmes :
• Zita KASSA WILKS ;
• Sabrina NGAMBIANDE BOUCHARD.
- **CHARGÉ DE MISSIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**
M. Soukaina ODZAGA.

CONSEIL NATIONAL CLIMAT

- **CONSEILLER DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SECRÉTAIRE PERMANENT ADJOINT :**
M. David ONOMORI.

Par ailleurs les agents dont les noms suivent sont remis à la disposition de leurs administrations d'origine, il s'agit de :

- Mmes :
- Mme Gianna MAMALEPOT ;
 - Mme Naziha BONGHO épouse BINGOURE ;
 - M. Kévin MEBALLET.

MINISTRE DE L'INTERIEUR

CABINET DU MINISTRE D'ETAT

- **DIRECTEUR DE CABINET :**
M. Séraphin IBOUANGA.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU MINISTRE D'ETAT :**
Mme Judith Nanou KOUMBA épouse MAYANDJI.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU DIRECTEUR DE CABINET :**
M. Christian ANGOUE ESSONE.
- **SECRÉTAIRES DE CABINET :**
Mmes :
• Andréa Zita ASSOUA ;
• Bernadette SIMA.
- **CONSEILLER JURIDIQUE, CHARGÉ DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES FRONTIÈRES :**
M. Hervé Christin NGANGUI.
- **CONSEILLER EN COMMUNICATION :**

M. Jean Eric NZIENGUI MANGALA.

- **CONSEILLER DIPLOMATIQUE :**
M. Dany LOUDY.
- **CONSEILLER CHARGÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU PROJET IBOGA :**
M. Reck Denis ELION EYAINEBI.
- **CONSEILLERS TECHNIQUES**
• Mme Pamela Marylène BALAMY SINGATADY ;
• M. Aimé Roger MOULOUNGUI MAGANGA.
- **CHARGÉS D'ETUDES :**
MM. :
• M. Hervé MINKO MALONGA ;
• M. Romain NDOMBY.
- **CHARGÉS DE MISSIONS :**
• Mme Adélaïde Marcelle MASSA ;
• M. Anicet Arnel NTSIBAT.
- **CHEF DU PROTOCOLE :**
M. Dieudonné NGUINGUIMBA.
- **AIDE DE CAMP :**
Lieutenant Frédéric SOMAND MAYILA.
- **AGENTS DE SÉCURITÉ :**
• Gardien de la Paix Faustin NGOULO ;
• Gardien de la Paix André de Paul MADOUA SOMAND.
- **CHAUFFEUR PARTICULIER DU MINISTRE D'ETAT :**
M. Chamberlain YAMBA KOMENDY.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES CABINET DU MINISTRE D'ETAT

- **DIRECTEUR DE CABINET :**
M. Moïse OKORE.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU MINISTRE D'ETAT :**
Mme Flavienne AVOMO BEKOUNG.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU DIRECTEUR DE CABINET :**
M. Léonce OSSAVOU.
- **SECRÉTAIRES DE CABINET :**
Mmes :
• Lucie Rachel TSOUNGHAT ;
• Roxanne ATSAME.
- **CONSEILLER JURIDIQUE :**
Mme Rita KAMBANGOYE.
- **CONSEILLER DIPLOMATIQUE :**
Mme Myriam KOURAKOU.
- **CONSEILLER ADMINISTRATIF ET FINANCIER :**
M. Jean Pierre BINGOUR OSSIMA.
- **CONSEILLER EN COMMUNICATION :**
Mme Fanny Huguette ATSAME ELLA ASSA.
- **CONSEILLER CHARGÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES :**
Mme Stéphanie Grace ONA ONDO.
- **CONSEILLER CHARGÉ DE LA COOPÉRATION CULTURELLE :**
M. Tony Didier Mohamed Ben NGNARE ABEGNE.
- **CHARGÉS D'ETUDES :**
• M. Jugglah ESSONE ENONG ;
• Mme Roseline AKELE EDOU.
- **CHARGÉS DE MISSIONS :**
MM. :
• Guy Farel ALAME NNA ;

- de suivre la coopération avec les organismes nationaux et internationaux du secteur minier ;
- de veiller au respect des normes d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement relatives aux activités de géologie et de recherche de sources minérales.

Pour son fonctionnement, la Direction Générale des Mines et de la Géologie comprend :

- les services d'appui ;
- les services centraux ;
- les services déconcentrés.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil a marqué son accord aux demandes d'accréditation de Leurs Excellences :

- Monsieur Shuji NOGUCHI, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Japon près la République Gabonaise avec résidence à Libreville ;
- Monsieur Mulugeta Zewdie MICHAEL, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Ethiopie près la République Gabonaise avec Résidence à Abidjan en République de Côte d'Ivoire ;
- Madame Paulette Marcelline ADJOVI épouse YEKPE, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Gabonaise avec Résidence à Abuja en République Fédérale du Nigéria ;
- Monsieur Henric RASBRANT, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Suède près la République Gabonaise avec Résidence à Kinshasa en République Démocratique du Congo.

MINISTRE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT, DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

Au terme de la présentation faite par Monsieur le Ministre, le Conseil a marqué son accord à l'adhésion de notre pays à la Coalition pour une grande ambition pour la nature et les populations. Cette Coalition a pour objectif central d'obtenir un accord mondial ambitieux en faveur de la nature, lors de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB), mais également à renforcer les solutions climatiques lors de la COP26 de 2020 à Glasgow, en Ecosse.

• Marc Gregor OZOU ME NDONG.

- **CHEF DU PROTOCOLE :**
Mme Josée Wildine LEWOBI ANDOOU épouse LETSINA EPIE.
- **CHAUFFEUR PARTICULIER :**
M. Jean Denis OBIANG NGUEMA.

CABINET DU MINISTRE DELEGUE

- **DIRECTEUR DE CABINET :**
M. Célestin NZENGUE.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU MINISTRE DÉLÉGUÉ :**
Mme Audrey Malaïka NYANGOU BIKEIGNE.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU DIRECTEUR DE CABINET :**
Mme Larissa Hawa NGOULOUMBI DIAKHATE.
- **SECRÉTAIRES DE CABINET :**
Mmes :
• Rosine KOUNDI épouse LÉBOUENGUE ;
• Ariane Linda MBALEKOMA OSSOMBY.
- **CHARGÉS D'ETUDES :**
• M. Evrard MOUKAGNI ;
• Mme Ruddle Laïka OYORI MANTALA.
- **CHARGÉS DE MISSIONS :**
MM. :
• Désiré Carly IKAMBA ;
• Henri-Paul LEWIN.
- **CHARGÉ DU PROTOCOLE :**
Mme Lyvia ETENO.
- **AIDE DE CAMP :**
Brigadier Jean Félix MAGNOUMBA LEBISSA.
- **AGENTS DE SÉCURITÉ :**
• Maréchal des Logis Chef Hervé NGOUNDI ;
• Maréchal des Logis Chef-Major Vivien MBOUMBA MBADINGA.
- **CHAUFFEUR PARTICULIER DU MINISTRE DÉLÉGUÉ :**
M. Jacques Brice NZALEMBOU DIBAMBOU.

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

CABINET CIVIL

- **DIRECTEUR DE CABINET CIVIL :**
M. Eugène William MESSAN, confirmé.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU MINISTRE D'ETAT :**
M. Elvis TCHINGA MOUELE, confirmé.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU DIRECTEUR DE CABINET CIVIL :**
Capitaine Sidonie MOUSSOUNDA KOMBI, confirmée.
- **SECRÉTAIRE DE CABINET 1 :**
Mme Josiane BOURDES NGOUANGA, confirmée.
- **SECRÉTAIRE DE CABINET 2 :**
Mme Jeannette MAGANGA, confirmée.
- **CONSEILLER DIPLOMATIQUE :**
M. Jean Richard MBENGUILY, confirmé.
- **CONSEILLER EN COMMUNICATION :**
M. Jean Charles IGOHO DEMBA, confirmé.
- **CONSEILLER PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ :**
Mme Louise CARDOT épouse DAMAS, confirmée.